

ANNULE ET REMPLACE

NOTE D'INFORMATION IFTH du 21 AVRIL 2020, révisée le 30 avril 2020

« MISE SUR LE MARCHÉ DES MASQUES GRAND PUBLIC »

(Suite à la communication du 17 avril 2020 de la DGE)

Objet : Les confectionneurs disposant de rapports d'essais sur l'utilisation de complexes déjà testés par la DGA et IFTH pour fabriquer des masques GRAND PUBLIC.

- Si vous êtes un confectionneur et que vous utilisez une matière déjà évaluée par la DGA ou IFTH, vous n'aurez pas à refaire l'évaluation de votre masque si vous utilisez le cahier des charges technique pour la confection de masques GRAND PUBLIC de l'IFTH : <https://www.ifth.org/2020/04/29/covid-19-masques-et-surblouses-guides-et-documents-ifth/>
- Vous devez demander à votre fournisseur de matière son (ses) rapport(s) de test DGA pour assurer une bonne TRACABILITE en vérifiant qu'il(s) corresponde(nt) bien à la référence que vous commandez, et vérifier son authenticité à l'adresse : dga.Masques-Contact.fct@intra.def.gouv.fr
- Suivant le nombre de lavages indiqués sur votre rapport DGA, vous devrez contrôler la qualité de confection de votre masque, pour que sa durée de vie corresponde bien aux nombres de lavages annoncés et utiliser les accessoires appropriés.
- Nous vous rappelons que vous devez contrôler l'ergonomie du masque en lien avec le complexe que vous utilisez, et qu'il soit bien adapté au visage, avec le moins de fuite possible. Pour cela vous devez faire le test de 4h au porter.
- Nous vous rappelons que si vous mettez sur le marché des masques de façon individuelle, vous devez mettre une notice d'utilisation pour chaque masque.
- Vous pouvez continuer à utiliser le guide de mise sur le marché : <https://www.ifth.org/2020/04/29/covid-19-masques-et-surblouses-guides-et-documents-ifth/>
- Avant la mise sur le marché, vous devez faire une demande de publication de vos résultats d'essai auprès de la DGE via l'adresse : masques.dge@finances.gouv.fr. Puis vous pourrez apposer sur le produit ou son emballage le logo téléchargeable sur le site : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>